

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Compte rendu de la rencontre du comité consultatif EHDAA tenue le 28 mai 2013 à la salle des commissaires du centre administratif.

Présences

Doris Dufresne	Directrice, Services éducatifs
Josée Monderie	Représentante école Le Prélude
Julie Gélinas	Représentante école Le Prélude
Sophie Grenier	Représentante école N.-D.-de-Protection
Maryse Demontigny	Représentante personnel de direction
Martin Grenier	Représentant du personnel de direction
Sylvie Bordeleau	Représentante école La Source
Denise Morin	Représentante école D'Iberville
Huguette Lefebvre	Représentante du personnel professionnel
Solange Massicotte	Représentante du centre de réadaptation La Maison
Manon Paquin	Représentante école D'Iberville
Tousignant, Sylvie	Représentante école D'Iberville
Josée St-Cyr	Représentante école La Source

Absences

Thérèse Houde	Représentante école La Source
Aline Poirier	Représentante de Clair Foyer
Nina Tourigny	Représentante écoles d'Évain
Véronique Fleury	Représentante école Kinojévis
Gunther, Sandra	Représentante école de Granada
Sylvie Leblanc	Représentante école Notre-Dame-de-Grâce
Sandra Roy-Gaumond	Représentante école des Kekeko

1. Mot de bienvenue

M^{me} Josée Monderie souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Doris Dufresne d'adopter l'ordre du jour en reportant le point 8 à la suite du point 5, ce qui est accepté.

**3. Lecture et approbation du compte rendu de la rencontre du
16 avril 2013**

Il est proposé par M^{me} Monderie d'adopter le compte rendu du 16 avril 2013 en apportant une correction au point 4. *Service de surveillance*, nous devrions lire M^{me} Mélanie Vachon directrice générale au lieu de

M^{me} Mélanie Vachon présidente et au 4^e paragraphe du point 6.3 *Organisation du Service* nous devrions lire M^{me} Grenier au lieu de M^{me} Houde, ce qui est accepté.

4. Paramètres budgétaires pour 2013-2014

M. Martial Drolet, directeur des Services des ressources financières et de l'informatique, présente le tableau sur l'affectation des ressources E.H.D.A.A. 2013-2014.

Affectation des ressources pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

BUDGET INITIAL

Exercice financier 2013-2014

<u>Affectation des ressources par la CS en 2013-2014</u>	<u>Postes financés</u>	<u>Affectation ens. CS</u>	<u>Affectation \$\$\$ CS</u>	<u>Excédent postes affectés</u>
Préscolaire et primaire				
<ul style="list-style-type: none"> • enseignants soutien et orthopédagogues; • cheminements particuliers (Sacré-Cœur); • suppléance PIA et soutien ponctuel. 		18,98	1 464 914 \$	
		5,00	384 230 \$	
		1,91	136 168 \$	
	26,03	25,89	1 985 312 \$	(0,14)
Secondaire				
<ul style="list-style-type: none"> • EH • EDAA • enseignants ressources 		7,00	529 438 \$	
		23,00	1 717 341 \$	
		4,28	355 865 \$	
	34,14	34,28	2 602 644 \$	(0,14)
Total – affectation EHDA	60,17	60,17		0,00

Les allocations du MELS pour l'année scolaire 2013-2014 se chiffrent à 2 537 802 \$ et l'affectation de la Commission scolaire est de 2 602 644 \$, donc un excédent affecté pour celle-ci de 64 842 \$.

M. Martial Drolet spécifie qu'il y a peu de changement dans les ressources EHDAA pour l'an prochain et il mentionne que l'écart de (0,14) des postes affectés se retrouve au budget initial, donc il pourrait y avoir des changements pendant la prochaine année scolaire.

Le MELS a ajouté 2 mesures spécifiques :

- mesure 30050 (adaptation scolaire);
- mesure 30320 (travaux des comités de discussions pour les EHDAA).

Pour l'année 2012-2013, ces allocations totalisent un montant de 646 000\$ et la reddition de comptes de la Commission scolaire est de 722 000 \$.

5. Service de surveillance au secondaire

Le nombre d'élèves inscrits est insuffisant pour la création du service de surveillance au secondaire, le minimum requis étant de 7. Mentionnons que la participation financière des parents s'élevait à 75 \$ par semaine du fait que ce service devait s'autofinancer.

Pour l'an prochain, les parents seront donc recommandés au CLSC pour le service de surveillance.

Malgré le fait que la mise en place d'un service de surveillance au secondaire ne puisse se faire, M. Grenier mentionne que cette rencontre fut profitable. En effet, les échanges avec les partenaires ont permis de trouver des moyens et des ressources pour certaines problématiques.

6. Politique relative aux règles de formation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (articles 185 et 186 L.I.P.)

Selon la politique, la représentation EHDAA est déterminée par le conseil des commissaires.

La directrice du service souligne que son prédécesseur, M^{me} Beaudoin, avait ouvert à plus d'un représentant par école sans toutefois modifier la politique (P-38-SE).

Aussi, nous devrions ajuster les nouvelles propositions.

M^{me} Dufresne distribue un tableau présentant les règles de formation du comité EHDAА selon l'article 185 de la LIP et la politique, P-35-SE, de la CSRN à ce jour.

Représentation	Représentants du personnel			Direction d'école	Partenaires	Parents
	enseignant	de soutien	professionnel			
LIP n°185						Majoritaires
CSRN à ce jour	Préscolaire : 1 Primaire : 1 Secondaire : 2	1	1	1	Clair Foyer : 1 CRLM : 1	Primaire : 1 par école Secondaire : 2 par école

Règles de formation du comité EHDAА

M^{me} Dufresne consulte les membres pour définir la représentation des parents au comité EHDAА.

Après consultation auprès des membres :

M^{me} Doris Dufresne propose la représentation des parents au comité consultatif EHDAА comme suit :

- prendre le nom des parents intéressés même s'il y en a plus d'un par école;
- choisir un minimum d'une représentante ou d'un représentant parent par école;
- un maximum de 17 représentantes ou représentants parents, au total.

Et, ouverture pour la présence d'observatrices ou d'observateurs en cours d'année.

Les membres sont en accord avec cette proposition

M^{me} Doris Dufresne présentera cette proposition au conseil des commissaires l'an prochain pour ajuster cette politique.

7. Accueil 2013

Après consultation auprès des membres du comité consultatif EHDAА, le 7 à 8 h prévu pour l'accueil 2013-2014 n'aura pas lieu. Ceux-ci proposent plutôt d'autres moyens pour rejoindre les parents concernés :

- courriel;
- sac d'école;
- envoi postal;
- site de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda;
- rencontres pause-café, etc.

Le comité suggère de faire une relance auprès des parents au moins 3 fois par année à des moments stratégiques, comme à la remise du bulletin scolaire, pour leur donner de l'information (services offerts, personnes ressources à contacter, etc.).

En début d'année scolaire, une rencontre avec les directions d'école est suggérée afin de cibler les parents à contacter.

Aussi, les représentantes ou représentants du comité consultatif EHDAА rapporteraient les points importants discutés à leurs réunions du comité consultatif EHDAА aux rencontres de leur conseil d'établissement.

8. Organisation scolaire La Source

M^{me} Élisabeth de France, directrice à l'école La Source, présente l'organisation scolaire et le programme concentration sport de son établissement.

Elle est accompagnée de deux directions adjointes :

- direction adjointe pour le secondaire 1;
- direction adjointe pour le secondaire 2 et le cheminement particulier continu.

L'organisation scolaire de l'école La Source compte six surveillantes qui interviennent surtout dans les corridors.

En cheminement particulier temporaire pour l'année 2012-2013, il y a 4 groupes. Les élèves qui en font partie ont à leur disposition une psychoéducatrice.

En cheminement particulier continu pour l'année 2012-2013, il y a 3 groupes d'élèves. Les élèves appartenant à ces groupes arrivent à l'âge de 12 ans à l'école La Source.

Une formation préparatoire au travail (FPT) est offerte à l'école D'Iberville pour les élèves âgés de 15 ans et qui n'ont pas réussi leur 6^e année.

Les élèves âgés de 15 ans et qui ont réussi leur 6^e année, sont transférés à l'école D'Iberville et une formation à un métier semi-spécialisé (FMS) leur est offerte.

À l'âge de 16 ans, l'élève peut s'inscrire à Élisabeth-Bruyère.

Concernant le programme concentration sport, le volleyball est au programme ainsi que le hockey (nouveau cette année). Une invitation est lancée aux directions d'école pour qu'elles nous soumettent les élèves qui pourraient être admissibles et seraient intéressés à ce programme.

L'élève n'a pas nécessairement des notes de 80 ou 90%, mais il doit réussir toutes ses matières. Nous réservons à l'horaire de l'élève 5 périodes de sport par semaine. Et cette année, au programme concentration sport, nous avons 1 élève en CPT et 1 élève en CPC.

9. Questions diverses :

9.1 Un parent fait un retour sur le point 7. *Accueil 2013*. Il suggère que les directions du primaire, lors de leur 1^{re} présentation annuelle, parlent de l'existence du comité consultatif EHDAA et remettent un sondage aux parents.

10. Courrier

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

11. Date de la prochaine rencontre : 22 octobre 2013

12. Levée de l'assemblée

La rencontre se termine à 21 h 15.